



## **! CCAS info !**

### **PRESTATION DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES AGEES**

- Les personnes non imposables sur le revenu ayant eu ou devant avoir 72 ans en 2020 et celles non précédemment inscrites, qui désirent bénéficier de la prestation allouée à l'occasion des fêtes de fin d'année, sont priées de se faire connaître au Centre Communal d'Action Sociale – Foyer-restaurant du 3<sup>e</sup> âge - rue Voltaire (04 90 25 98 58) **au plus tard le 4 novembre 2020** (passée cette date aucune demande ne sera prise en considération).
- Elles devront se munir d'une pièce d'identité, du certificat de non imposition 2020 correspondant aux revenus de 2019 et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Les personnes qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer peuvent choisir un mandataire dûment habilité.

### **PRESTATION DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

- Les adultes handicapés non imposables sur le revenu désireux de bénéficier de la prestation allouée à l'occasion des fêtes de fin d'année, sont priés de se présenter ou le cas échéant, de se faire représenter par une personne dûment habilitée, au Centre Communal d'Action Sociale – Foyer-restaurant du 3<sup>e</sup> âge - rue Voltaire (04 90 25 98 58) **au plus tard le 4 novembre 2020** (passée cette date aucune demande ne sera prise en considération).
- Ils devront se munir de leur carte d'invalidité, du certificat de non imposition 2020 correspondant aux revenus de l'année 2019 et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

### **PRESTATION EN NATURE POUR LES ENFANTS HANDICAPES**

- Les parents ayant à charge un ou des enfants handicapés âgés de moins de 16 ans, sont priés de se faire connaître au Centre Communal d'Action Sociale – Foyer-restaurant du 3<sup>e</sup> âge - rue Voltaire (04 90 25 98 58) **au plus tard le 4 novembre 2020**, pour bénéficier s'ils le désirent, de la prestation en nature offerte à l'occasion des fêtes de fin d'année (passée cette date aucune demande ne sera prise en considération).
- Ils devront se munir de la carte d'invalidité de leur(s) enfant(s).

### **HORAIRES D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et le jeudi de 13 h 45 à 16 h 15 également.

Le CCAS sera fermé le vendredi 23 et le mardi 27 octobre pour formation.

**A noter** : Les personnes déjà inscrites en raison de la crise sanitaire doivent déposer dans la boîte aux lettres du CCAS les documents mentionnés sur le courrier qui leur a été adressé et qui précise la marche à suivre.